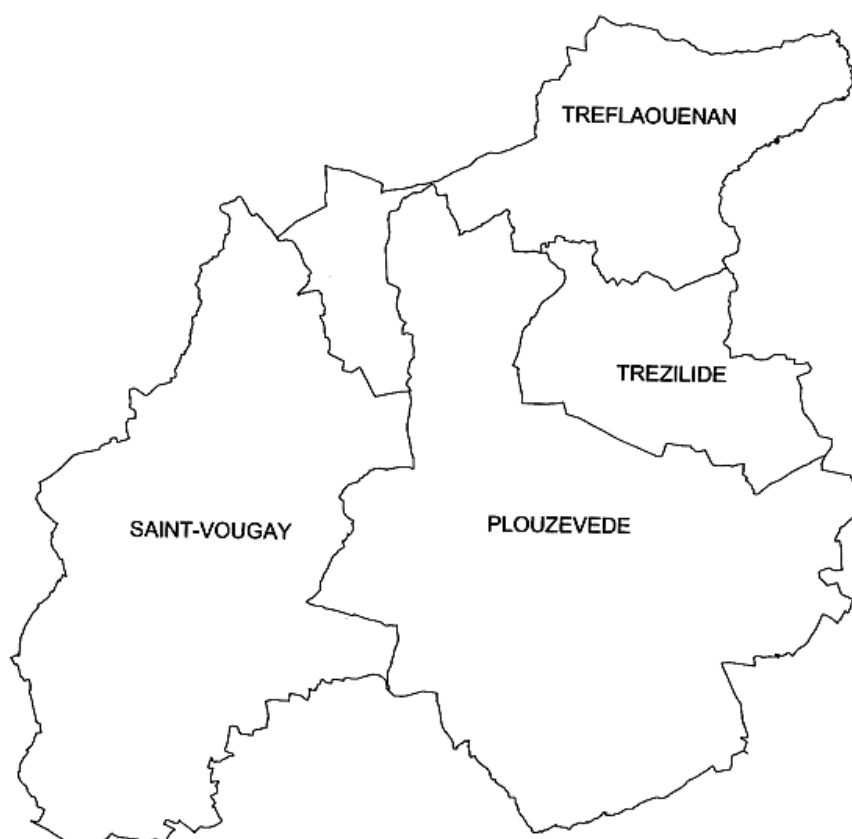


# SYNDICAT DES EAUX DE PLOUZEVEDE

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

*Exercice 2016*



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

## TABLE DES MATIERES

1.	<b>Caractérisation technique du service</b> .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	<b>Tarification de l'eau et recettes du service</b> .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type.....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	<b>Indicateurs de performance</b> .....	12
3.1.	Qualité de l'eau.....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés .....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau .....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau .....	17
4.	<b>Financement des investissements</b> .....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service .....	18
4.4.	Amortissements .....	18
4.5.	Travaux réalisés en 2016.....	18
4.6.	Prévisions de travaux 2017 .....	18
5.	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b> .....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité .....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée .....	19
6.	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs</b> .....	20

# 1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNALE DES EAUX DE PLOUZEVEDE
- Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : PLOUZEVEDE, SAINT-VOUGAY, TREFLAOUENAN, TREZILIDE
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 01/09/2008  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage**
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **LYONNAISE DES EAUX**
- Date de début de contrat : 01/10/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- 1 (Loi Warsmann et Construire sans détruire)
- 2 (Intégration des équipements du réservoir et de la conduite de transfert- de Plouvorn)
- Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des vannes, matériels tournants hydrauliques
<b>Prestations particulières</b>	mise à niveau des bouches à clé, hors modification de voirie

### *1.3. Estimation de la population desservie*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **3 624 habitants au 31/12/2016** (3 511 au 31/12/2015).

### *1.4. Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 732 abonnés au 31/12/2016** (1 716 au 31/12/2015).

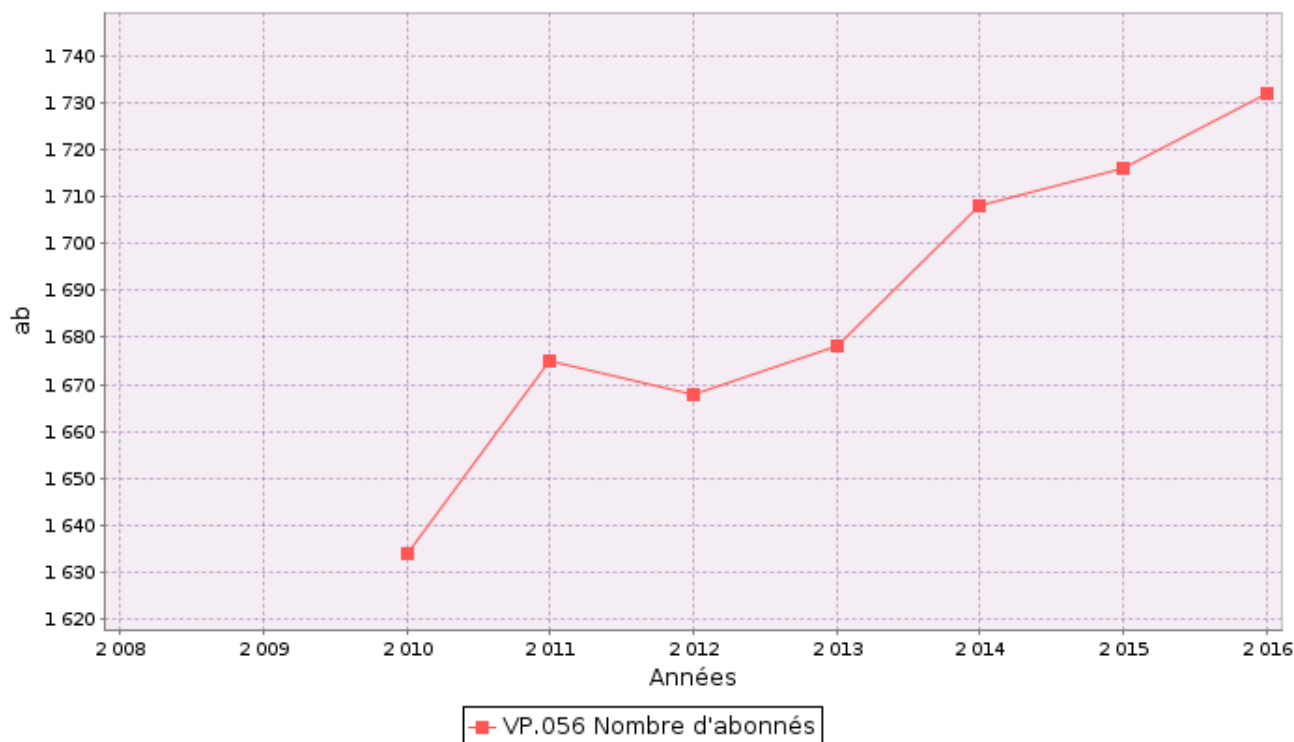
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
PLOUZEVEDE	849	868	0	868	+2,2 %
SAINT-VOUGAY	414	415	0	415	+0,2 %
TREFLAOUENAN	290	287	0	287	-1 %
TREZILIDE	163	162	0	162	-0,6 %
<b>Total</b>	<b>1 716</b>	<b>1732</b>	<b>0</b>	<b>1 732</b>	<b>0,9%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **14,42 abonnés/km** au 31/12/2016 (14,74 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,09 habitants/abonné** au 31/12/2016 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **84,61 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2016. (83,68 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015).



## 1.5. Eaux brutes

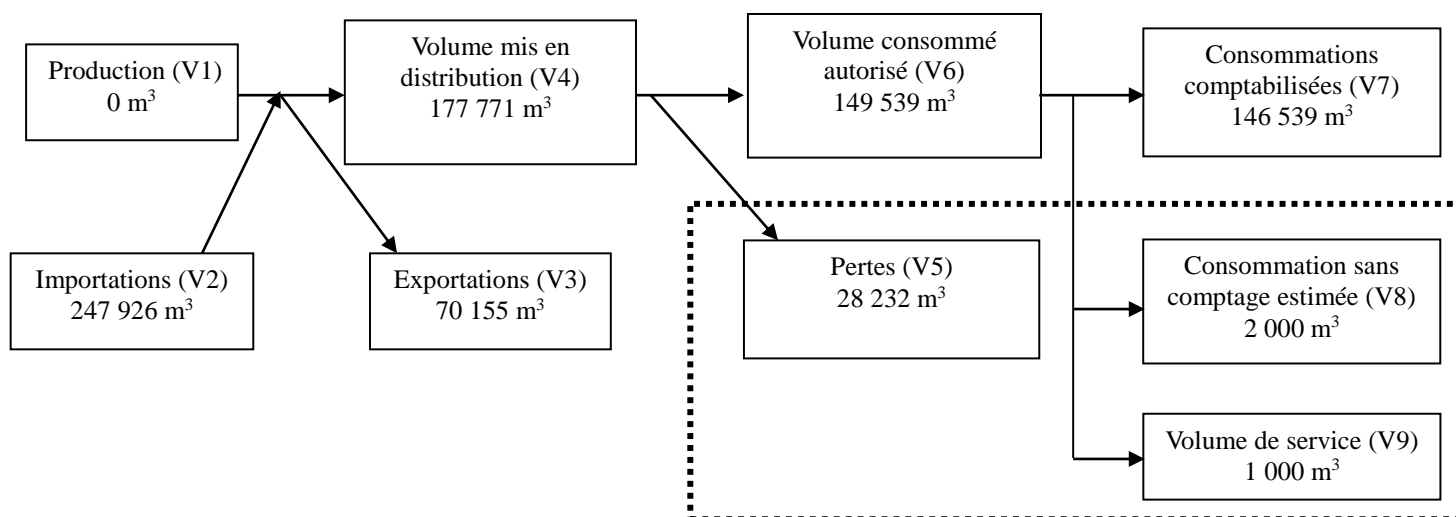
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 0 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2016 (0 pour l'exercice 2015).

L'eau mise en distribution est produite par le Syndicat Mixte de l'Horn, auquel adhère le SIE de Plouzévédé.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



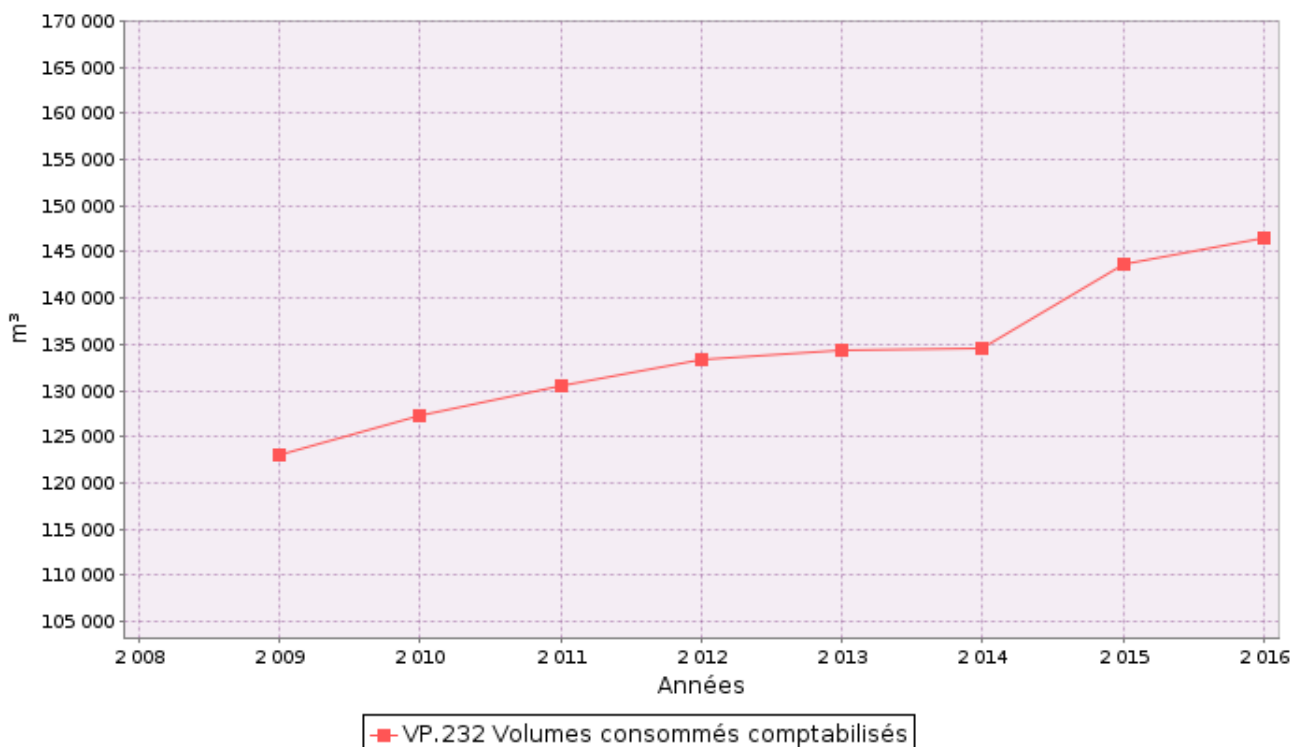
### 1.6.2. Achats d'eaux traitées

SYNDICAT MIXTE DE L'HORN	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>242 132</b>	<b>247 926</b>	<b>2,4%</b>	<b>80</b>

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	143 602	<b>146 539</b>	2%
Abonnés non domestiques	0	<b>0</b>	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>143 602</b>	<b>146 539</b>	<b>2%</b>
<b>Total exporté au SIEA de Cléder-Sibiril</b>	<b>49 784</b>	<b>70 155</b>	<b>40,9% *</b>

\*Problème sur les forages des serres Technosem à Cléder (achat d'eau au SIEA de Cléder-Sibiril)



#### 1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0%</b>

#### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>146 602</b>	<b>149 539</b>	<b>2%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **120,10 kilomètres** au 31/12/2016 (116,40 au 31/12/2015).

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le tarif applicable est le suivant :

Frais d'accès au service : 44,07 € TTC au 01/01/2016

43,74 € TTC au 01/01/2017

**La grille tarifaire a été modifiée entre 2016 et 2017 (avenant N° 2 au contrat d'affermage)**

Tarifs	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,71 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0,67 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> de 201 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,403 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement y compris location du compteur	33,30 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0,453 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> de 201 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,453 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>	0,453 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>	
Taxes	
Taux de TVA	5,5 %
Redevances	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>



Tarifs		Au 01/01/2017
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,71 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0,67 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 201 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,403 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		_____ €
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	33,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	Prix au m <sup>3</sup>	0,384 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
	Taux de TVA	5,5 %
Redevances		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

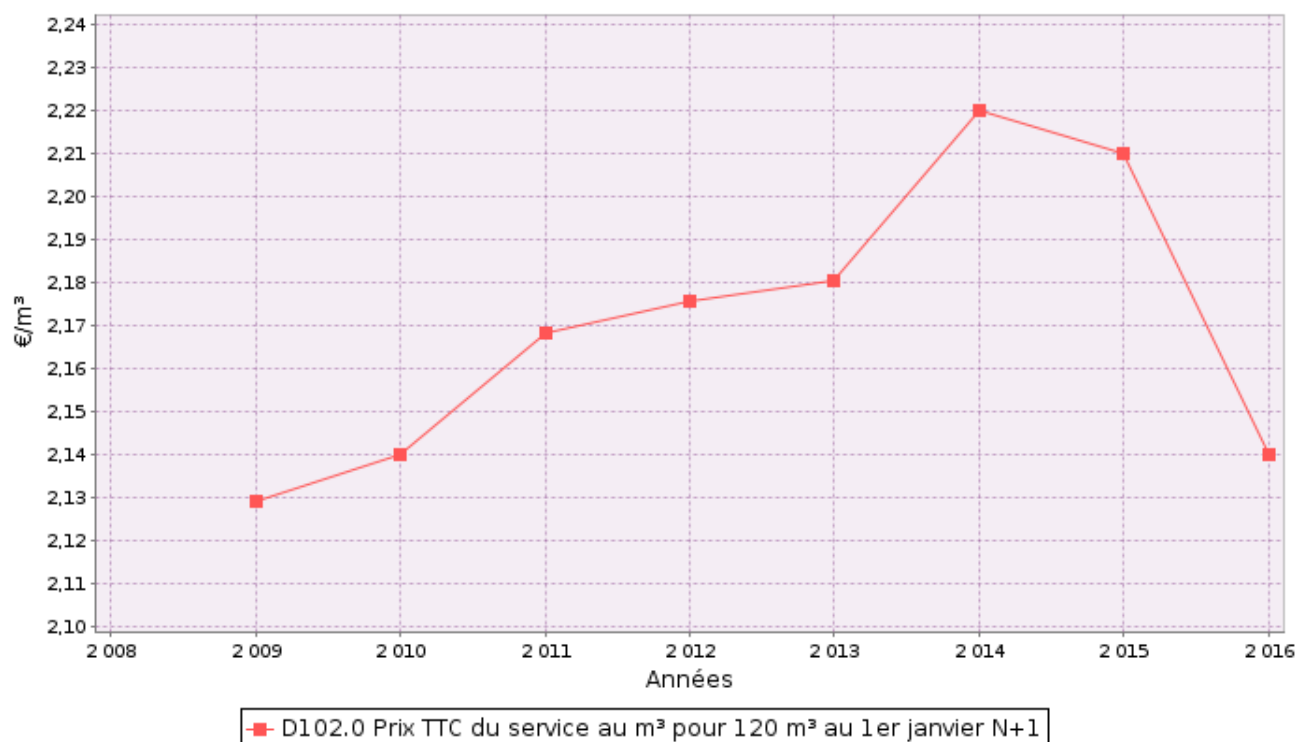
- Délibération du 28/09/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable.

*Tarifs de la collectivité inchangés depuis le 1er janvier 2009*

## 2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	47,71	47,71	0%
Part proportionnelle	80,40	80,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	128,11	128,11	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	33,30	33,72	1,3%
Part proportionnelle	54,36	46,08	-15,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	87,66	79,80	-9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	13,85	13,42	-3,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	49,85	49,42	-0,9%
<b>Total</b>	<b>265,62</b>	<b>257,33</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,21</b>	<b>2,14</b>	<b>-3,2%</b>



- Dans le cas du SIE de Plouzévédé, le tarif « eau » est identique pour chaque commune du syndicat.
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle
- Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 146 539 m<sup>3</sup>/an (143 602 m<sup>3</sup>/an en 2015).

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	170 631.14 €	172 646.44 €	1 %
<i>dont abonnements</i>	81 755.02 €	82 633,72€	1,1 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		-534,38	100%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>170 631.14 €</b>	<b>172 112,06 €</b>	<b>0,9 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (antenne, pénalités SUEZ rdt)	1 338.55 €	3 121,85 €	<b>133%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>171 969.69 €</b>	<b>175 233,91 €</b>	<b>1,9%</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	121 691.39 €	122 237,26 €	0,4 %
<i>dont abonnements</i>	56 719.29 €	58 403,04 €	+3 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>			
Recettes liées aux travaux	14 041.00 €	9100.00 €	-35 %
<b>Total des recettes</b>	<b>135.732.39 €</b>	<b>131 337,26 €</b>	<b>-3,2%</b>

Recettes globales collectivité : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 172 646 € (170 631 € au 31/12/2015).

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### *3.1. Qualité de l'eau*

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	12	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	13	1	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

#### *3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	83%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>108</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

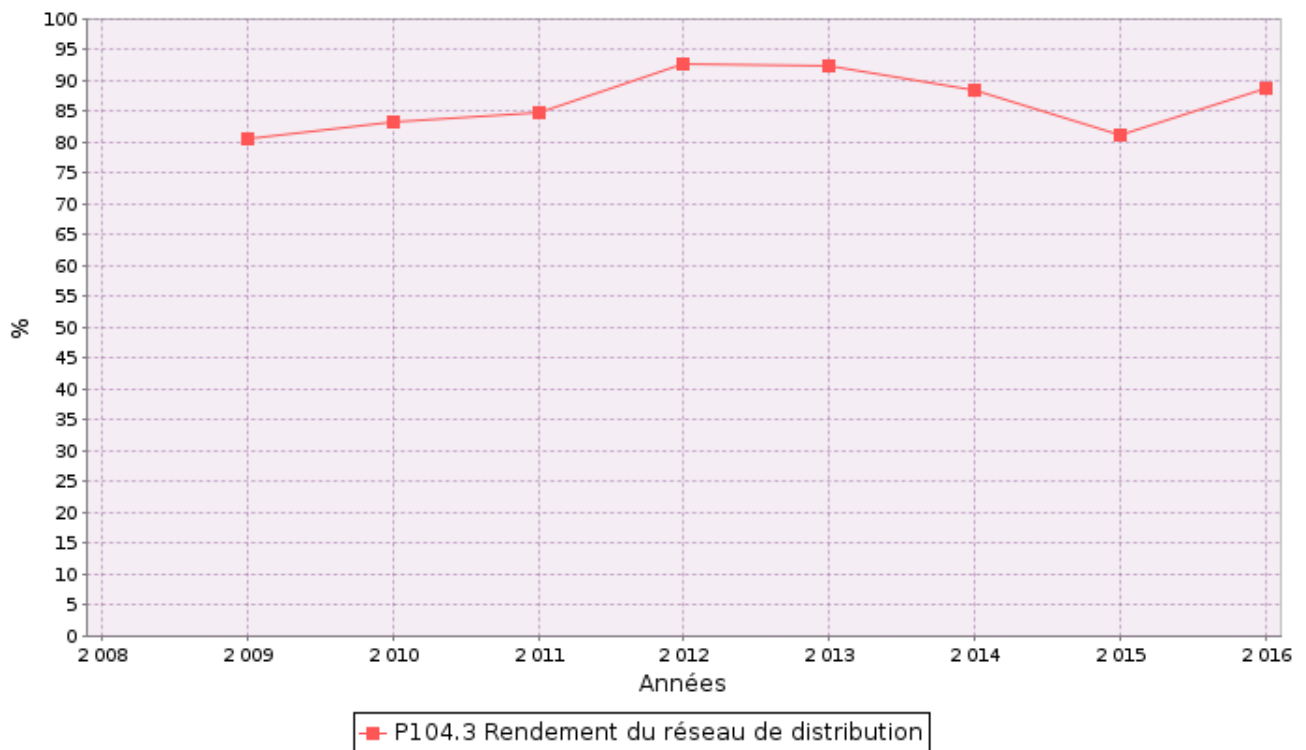
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	81,1 %	88,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,62	5,01
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,7 %	84,12 %



### 3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

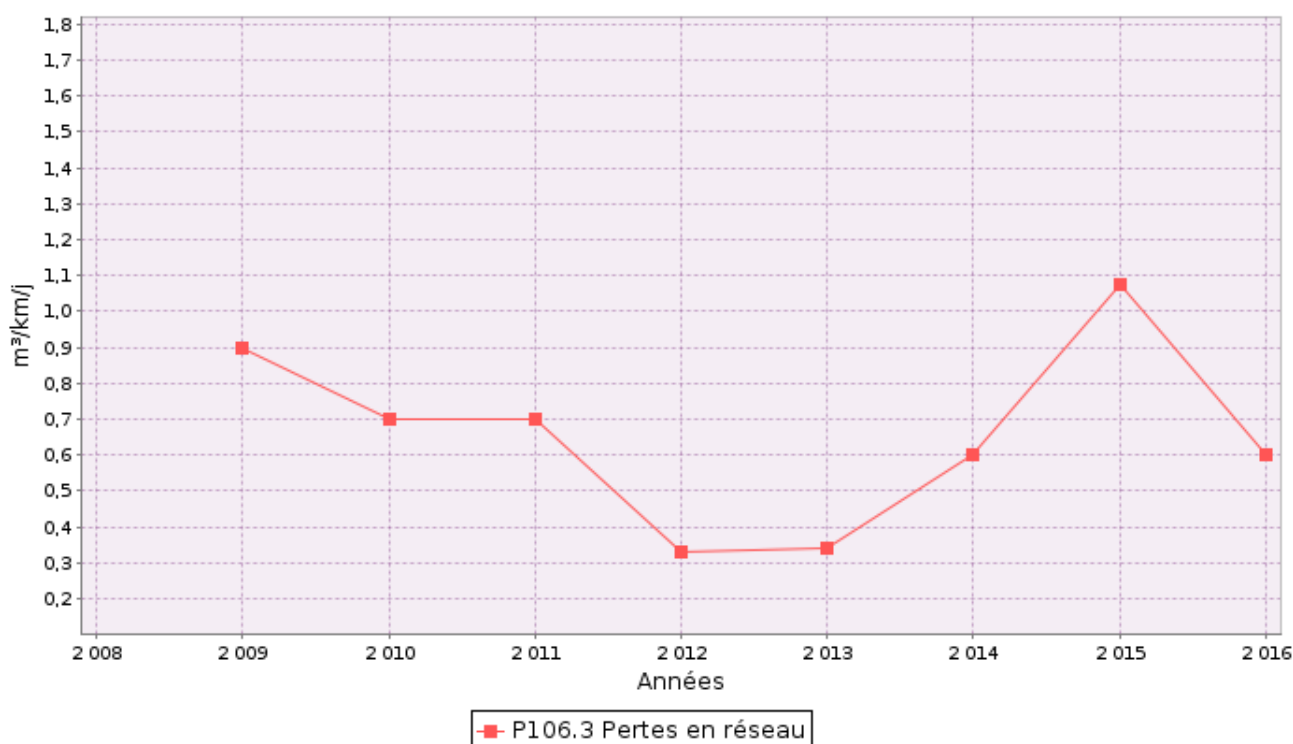
Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,7 m<sup>3</sup>/j/km** (1,1 en 2015).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **0,6 m<sup>3</sup>/j/km** (1,1 en 2015).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	1.55	2.51	1.10	0.63	2,95

Au cours des 5 dernières années, 8,74 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,46%** (1,26 en 2015).



### ***3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau***

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

**Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2015).**

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

*La totalité des branchements en plomb a été remplacée au cours des dernières années*

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	62 170 €	147 560 €
Montants des subventions en €	0	12 490 €

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 : **extinction de la dette**

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de **68 309 €** (66 225 € en 2015).

### 4.5. Travaux réalisés en 2016

Pose de 2 compteurs de sectorisation au Mengleuz et à Keroudalc'h à Saint Vougay	14414,34 € HT
Renouvellement de canalisations du mengleuz à St Vougay au Cosquer à Tréflaouéan	2340 ml Ø 110 PVC 610 ml Ø 50 PEHD 125 509,00 HT
Renouvellement d'un branchement au Cosquer à Tréflaouéan	150 ml Ø32 PEHD 7637,25 € HT

### 4.6. Prévisions de travaux 2017

Pose de 2 purges et suppression de la conduite  
de Ø 75 PVC entre Brodézou et Keromnés à Plouzévéde  
Reprise d'un branchement au moulin du Band à Plouzévéde  
Desserte de l'ALSH à Plouzévéde  
Desserte du Lotissement le Bois du Roz à Plouzévéde  
Desserte du Lotissement le Clos de la vallée à Saint Vougay  
Bouclage du Cosquer à Queran à Tréflaouéan  
Etude de gestion patrimoniale des réseaux

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### *5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu **1 demande d'abandon** de créance et en a accordé 1.

**120,64 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (0,0038 €/m<sup>3</sup> en 2015).

### *5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

## 6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2015	Exercice 2016
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 511	3 624
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,21	2,14
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,1%	88,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,1	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,1	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,26%	1,46%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0038	0,0008

### *Réservoir de Berven :*

Construit en 1960  
 Capacité de 300 m<sup>3</sup>  
 Hauteur totale : 30,30 m

